

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 12 décembre 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 10 décembre 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 6 décembre 2023

**Date de l'affichage :** 6 décembre 2023

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 11

**Etaient présents :** PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, MICHEL Jean-Marc, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** PRADIER Éric, AUBERT Julien, ROGIER Olivier (pouvoir à Florent PASCAL), GIRARD Hervé (pouvoir à Georgette DESCHANELS), GOUNON Lauriane (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN), FAUCUIT Georges (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

**Etaient absents :** TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

**Participaient à la réunion :** Agnès AUDIBERT, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

**Secrétaire de séance :** Georgette DESCHANELS

**Objet : demande de subvention pour l'intégration de 2 nouvelles communes au périmètre du SISPEC**

**CS202312004**

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'intégration des Communes de Montselgues et Ste Marguerite Lafigère au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les responsables techniques du SISPEC ont fait un état des lieux des installations de ces communes.

Des dépenses vont être nécessaires afin d'intégrer les plans dans la base du SISPEC, de mettre en adéquation la télésurveillance et la développer sur les sites non équipés, de mettre en place des compteurs et débitmètres, de prévoir l'étanchéification de réservoirs et d'acquérir divers matériels permettant l'exploitation du service de ces 2 nouvelles communes.

**Décision :**

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical autorise le Président à déposer des demandes d'aides auprès du Département de l'Ardèche, de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre des dépenses liées à l'intégration des communes de Montselgues et Ste Marguerite Lafigère.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

